

OD
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

CENTRE NATIONAL DE L'INFORMATION,
DE L'ORIENTATION SCOLAIRE ET
PROFESSIONNELLE, ET DES BOURSES

DIRECTION DES BOURSES ET DES AIDES
FINANCIERES



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

Ouagadougou, le 22 FEV 2021

N°2021 / 1018 / MESRSI/SG/CIOSPB/DBAF/OGD

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI) a l'honneur de porter à la connaissance des étudiants désireux d'entreprendre des études de **master, d'ingéniorat et de doctorat au Burkina Faso** que l'Etat burkinabè offre des bourses pour des études dans lesdits cycles au titre de l'année académique 2020-2021.

Le nombre de bourses disponibles est de :

- **Trente-Sept (37)** pour les études du cycle doctoral ;
- **Cent (100)** pour les études de début de cycle master ;
- **Vingt (20)** pour les études de début de cycle d'ingénieur.

I- MODALITES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Les bourses nationales pour les études au Burkina Faso sont attribuées dans les limites par le décret n°2017-1246/PRES/PM/MESRSI/MINEFID/MFPTPS/MJFIP/MAECBE portant définition des divers régimes d'aides, de bourses d'études et de stages et fixation de leurs modalités de contingentement, aux étudiants de nationalité burkinabè remplissant les conditions suivantes :

1- Pour les études de début de cycle master

- être titulaire d'une licence pour les étudiants relevant du système LMD et d'une maîtrise pour ceux relevant de l'ancien système, avec au moins la mention « assez bien » ;
- avoir **28 ans** au plus au 31 décembre 2020 au regard des retards académiques au lieu de **27 ans**.

2- Pour les études de début de cycle d'ingénieur

- être titulaire d'un BTS, d'un DTS, d'un DUT, du diplôme d'ingénieur des travaux, d'une licence, ou de tout autre diplôme jugé équivalent avec **au moins la mention « assez bien »** ;
- avoir **28 ans** au plus au 31 décembre 2020 au regard des retards académiques au lieu de **27 ans**.

3- Pour les études de cycle doctoral

- être titulaire d'un master, d'un DEA pour les étudiants de l'ancien système, ou tout autre diplôme jugé équivalent avec **au moins la mention « assez bien »** ;
- avoir **32 ans** au plus pour les candidats de sexe masculin et **34 ans** pour les candidates de sexe féminin, au 31 décembre 2020.

Les bourses sont attribuées au regard des besoins de développement du Burkina Faso. Les filières et les lieux de formation retenus pour les bénéficiaires sont aussi fonction de ces priorités. L'obtention d'une inscription n'entraîne pas l'octroi systématique de la bourse nationale.

II- COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de candidature à la bourse doit comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite, mentionnant clairement les coordonnées (adresse, tél., E-mail) du postulant timbrée à 200 F (timbre fiscal), adressée à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité burkinabè légalisé;
- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae ;
- une fiche technique à renseigner (à retirer au CIOSPB) ;

1- Pour les études de début de cycle master

- les copies légalisées des diplômes du baccalauréat et de la licence ;
- les relevés de notes légalisés des trois (03) dernières années d'études ;
- une attestation d'inscription ou de préinscription en première année de master au titre de l'année académique 2020-2021.

2- Pour les études de début de cycle d'ingénieur

- les copies légalisées des diplômes (ou attestations des diplômes) du baccalauréat, du DTS/BTS/DUT, de la licence ou du diplôme d'ingénieur des travaux ;
- les relevés de notes légalisés des deux (02) ou trois (03) dernières années d'études ;

- une attestation d'inscription ou de préinscription en première année de cycle d'ingénieur au titre de l'année académique 2020-2021.

3- Pour les études de cycle doctoral

- les copies légalisées des diplômes du baccalauréat de la licence et du master/DEA ou équivalent et des relevés de notes des deux dernières années d'études ;
- une attestation d'inscription et/ou une autorisation d'inscription, ou une attestation de préinscription en première année de doctorat au titre de l'année académique 2020-2021 ;
- un protocole de recherche bien définis de deux (2) pages minimum à cinq (5) pages maximum ;
- un engagement à s'inscrire en première année au titre de l'année académique 2020-2021.

En raison des difficultés d'inscription et du faible quota de bourses allouées, ne seront pris en compte pour la compétition que les candidats remplissant les conditions et disposant des diplômes ci-dessus mentionnés au moment des travaux de la Commission Nationale des Bourses d'Etudes et de Stages (CNBES).

NB : - les dossiers des candidats titulaires de la maîtrise et postulant pour un master 1 seront examinés sur la base des relevés de notes de la licence ;

- *Il est rappelé aux candidats que les inscriptions dans les établissements d'accueil privés ne sont pas éligibles ;*
- Les dossiers de candidature sont recevables au CIOSPB du **02 au 16 mars 2021 à 14 h 30 mn** ;
- **Tout dossier incomplet est irrecevable.**

**P/le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire général**



Pr Mahamadou SAWADOGO
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques